

ELICS SERVICES FORMATION

Conditions générales de vente

1. DEFINITIONS

- **Client** : co-contractant de Elics Services Formation
- **Stagiaire** : personne physique qui bénéficie de la formation
- **Formation inter-entreprises** :
 - Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par Elics Services Formation.
- **Formation intra-entreprise** :
 - Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par Elics Services Formation.

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Elics Services Holding fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Elics Services Holding un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

4. FORMATIONS INTER-ENTREPRISES

Conditions Financières

L'acceptation de Elics Services Formation étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, Elics Services Formation se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci- dessous.

Les factures sont émises à l'inscription.

Les prix des cycles et parcours pro indiqués au catalogue et les prix des parcours à la carte incluent une remise non cumulable avec toute offre spéciale, promotion ou autre remise. Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations.

Ouverture d'une session de formation

Elics Services formation se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

5. FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE

Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par Elics Services formation. Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Elics Services Formation se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

6. REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

Elics Services Formation offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

ELICS SERVICES FORMATION

7. CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

En cas d'annulation trop tardive de la part du client, Elics Services formation se réserve la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire.

100% du prix en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
50% du prix en cas d'annulation dans un délai compris entre 20 et 6 jours ouvrés avant le début de la formation.

Aucun dédit ne sera facturé en cas d'annulation dans un délai supérieur à 20 jours ouvrés.

L'acquittement de ce dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

8. PRIX ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de Elics Services Holding.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt légal en vigueur.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. Elics Services Holding se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

9. REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si Elics Services Formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

10. REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à Elics Services Formation, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Elics Services Formation pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Elics Services Formation en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Elics Services Formation pour les besoins desdites commandes.

ELICS SERVICES FORMATION

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Elics Services Formation

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive de ELICS SERVICES FORMATION et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

Pour les formations intra-entreprise, sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, Elics Services Formation pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

13. RESPONSABILITE

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est envoyé avec la convocation.

Elics Services Holding ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

14. CONFIDENTIALITE

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont Elics Services Formation ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. La présente clause autorise Elics Services Formation à communiquer les informations au sein du Groupe Elics Services Formation. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

15. RENONCIATION

Le fait pour Elics Services Formation de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

16. LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Elics Services Formation et ses Clients relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Elics Services Formation qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.